

II.F. MAISON DE VILLAGE DE BRAFFE

Capacité : 120 personnes assises

Catégorie : A

Tarif :

Habitant Privé et Associations (de l'entité)		Habitant Privé et associations (hors entité)		CAUTION
<i>Eté</i> (du 01/04 au 30/09)	<i>Hiver</i> (du 01/10 au 31/03)	<i>Eté</i> (du 01/04 au 30/09)	<i>Hiver</i> (du 01/10 au 31/03)	
250 €	300 €	550 €	600 €	200 €

Consignes d'utilisation :

La Maison de village se compose d'un hall d'entrée, d'un vestiaire, d'une salle de 130 m², d'une cuisine de 23 m², d'un bar de 11 m², de sanitaires accessibles au PMR.

La salle contient : 18 tables (rangées en pile) et 104 chaises (rangées par pile de 10).

La cuisine est équipée d'un frigo, d'une cuisinière électrique, d'un évier double bac avec eau chaude, de 2 tables en inox, d'un plan de travail en inox.

L'Administration communale ne fournit pas le nécessaire de nettoyage, ni le papier WC.

Possibilité de louer de la vaisselle, du matériel de cuisine et des frigos supplémentaires au Comité de Braffe – Contact : Mme Stéphanie CLAUS : 0476/476 234

Aucun véhicule n'est autorisé à stationner dans la cour.

Tâches à accomplir après occupation

La salle, la cuisine et les sanitaires devront impérativement être nettoyés à l'eau + produit de nettoyage.

Le frigo devra être vidé, nettoyé et laissé ouvert.

Les tables et chaises seront nettoyées et rangées à l'endroit prévu.

Les poubelles et autres déchets seront emportés.

Les déchets (mégots, etc..) jetés à l'extérieur immédiat de la salle devront être ramassés.

Les lumières de tous les locaux seront éteintes.

Les enseignes, affiches, panneaux ou tout autre procédé de promotion de la manifestation installée en dehors de la Maison de village seront retirés.

En période où le chauffage fonctionne, le thermostat sera remis sur 10 degrés.

Le non-respect des consignes ci-dessus pourront entrainer une retenue d'une partie de la caution.